

**Commune de CHATEAU-LANDON**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Samedi 25 septembre 2021 à 10h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

**Etaient présents** : Mme Valérie LAGILLE - M. Frédéric BAUDOUIN - Mme Sophie GOUSSERY - M. Serge PEREIRA – Mme Lucette FARE – Mme Geneviève POMMEREAU - M. Didier FOIRIEN – M. Frédéric ROBIN - Mme Florence GUIGNON - M. Frédéric COMBE – M. Bertrand GAGNON – M. Michel ETTLIN – Mme Sylvie STITI - M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA.

**Etaient excusés** : Mme Cristèle VIEZZI (**pouvoir à M. Frédéric BAUDOUIN**) – M. Alain RODRIGUEZ (**pouvoir à Mme Valérie LAGILLE**) – Mme Marie-Christine MASSON (**pouvoir à M. Serge PEREIRA**) – Mme Christine PITTION (**pouvoir à Mme Lucette FARE**) – Mme Marie-Christine REDON (**pouvoir à Mme Sophie GOUSSERY**) – Mme Rosa ALVES (**pouvoir à Mme Valérie LAGILLE**) – Mme Marie-Odile SCHORTER (**pouvoir à Mme Sylvie STITI**).

**Etaient absents** : M. Sébastien BAUDEMONT – M. Jean-Hubert FRISON.

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric ROBIN.

*Gestion de crise sanitaire COVID19 - en application de l'article 8 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, les mesures suivantes restent applicables jusqu'au 30 septembre 2021 :*

- fixation du **quorum au tiers** des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer **de deux pouvoirs**.

*Ce Conseil municipal se déroule dans des conditions normales tout en respectant les gestes barrières et port du masque.*

\*\*\*

**Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2021**

Le compte rendu de la séance du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**Informations**

➔ Contribution demandée par le **Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours**. M. DE LAMBERTERIE (Trésor public) a été informé de la situation avec le syndicat. Il devait se rapprocher du Président. Nous n'avons pas de retour à ce jour, il n'y aura donc pas de délibération sur ce point lors de ce conseil municipal.

**Pour rappel :**

*Une contribution annuelle de 702 €/ collégien Châteaulandonnais scolarisé dans les collèges de Nemours et Saint-Pierre-lès-Nemours est demandée par le Syndicat. Celle-ci est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement des infrastructures sportives de Nemours (piscine Tournesol, deux gymnases, terrains de sports extérieurs, entretien des infrastructures du Syndicat dont un logement de fonction, etc ...). La municipalité a souhaité suspendre le versement de cette contribution. En effet, au vu des statuts, la commune de Château-Landon n'est pas redevable de cette contribution, et ce depuis 2003. Il est également rappelé que la gestion des collèges est de la compétence du Département, qui, à ce titre, doit permettre la réalisation des programmes scolaires et de l'éducation physique et sportive.*

Toutefois, il semblerait qu'un arrangement oral permettait en contrepartie d'emmener les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Pierre Roux (Châteaulandonnais et extérieurs) à la piscine Tournesol de Nemours afin de leur permettre d'obtenir le « savoir nager » non atteint en classe de CM2. Suite à la décision de la Commune, le Syndicat a décidé de suspendre ce créneau piscine à compter de la rentrée de septembre 2021. Le principal et le principal adjoint du collège Pierre Roux sont alertés de cette situation et en recherche de solution auprès des référents du Département et de l'inspection académique.

#### ➔ Manifestations

- Belle réussite des **Journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2021** avec la première ouverture de l'Hôtel Dieu. Environ 100 personnes ont visité le lieu le samedi et 160 le dimanche. Une quarantaine de personnes étaient présentes au vernissage.

- Le **Tabardo'troc** du 19 septembre 2021 a été annulé vendredi 17 septembre par l'association du Bio Paysan en raison des conditions météorologiques.

- **Vide-grenier** du 19 septembre 2021 : 13 exposants en raison des conditions climatiques. Le Billard Club a néanmoins fait quelques recettes : 2115€ qui seront reversés à l'association « Vaincre la Mucoviscidose ». Suite au désistement du Comité des fêtes quelques jours auparavant, l'association Billard Club a pu reprendre l'organisation au profit, comme chaque année, de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ». Il semblait également important de faire pérenniser cette traditionnelle brocante du 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre. M. FOIRIEN tient à remercier l'ensemble des services techniques et administratifs pour leur réactivité.

#### ➔ A venir

- **Concert « Autour du piano »** à l'Hôtel Dieu dimanche 26 septembre 2021 à 17h.

Quelques essais et aménagements avec Mme BELLANGER ont été faits cette semaine afin de réduire la résonance. Quelques places sont encore disponibles (entrée adulte 12 € - enfant 5 €).

- Rappel de l'inauguration de la maison de soins pluridisciplinaire et de l'espace culturel de l'Hôtel-Dieu : vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 18h.

➔ Rappel de l'**exposition « La Pierre dans tous ses états »** tous les week-ends jusqu'au 14 novembre 2021 de 14h à 18h, et les dimanches de concerts jusqu'à 16h30. M. BAUDOUIN précise qu'un tableau de permanence élus/artistes a été mis en place. Mme GUIGNON fait appel aux élus pour un créneau de dimanche qui doit être complété.

#### ➔ Hôtel Dieu :

L'atelier des fluides et l'entreprise Aimedieu (en charge du lot électricité) se sont rencontrés mardi dernier afin de faire le point sur les différents travaux et factures. Mais à ce jour, nous n'avons pas reçu d'état détaillé.

➔ **Le Département nous a informés des montants de subventions accordées** suite aux dossiers présentés en début d'année :

- 998 € pour les reliures et la restauration des registres d'état civil (subvention à hauteur de 50% des travaux HT). Une élue propose de contacter une habitante de Château-Landon, Mme Annette GROUX qui serait apte à réaliser cette tâche. Etudier la faisabilité.

- 6 639 € pour la végétalisation du cimetière et l'acquisition d'une desherbeuse mécanique (subvention d'environ 25% des travaux HT et acquisition).

➔ **Vente du minibus (Renault Traffic) du CCAS** au prix de 10 900€.

➔ **Les travaux d'adduction en eau** (route de Puiseaux) dans le cadre de la construction de la déchetterie se sont achevés cette semaine. Une première réunion de calage des travaux est organisée par le SMETOM jeudi 30 septembre 2021.

➔ **Préparation de Noël (sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires) :**

\* organisation d'un **marché de Noël** avec les associations et les commerçants. Date pressentie : le dimanche 5 décembre 2021 au centre-ville.

\* **repas des aînés** : le samedi 11 décembre 2021 au foyer rural (*à confirmer*).

\* **distribution des colis aux aînés, en mairie** : les 13 – 14 et 15 décembre 2021

\* **noël des enfants** : le dimanche 12 décembre 2021 au foyer rural (*à confirmer*).

\* **concert de Noël** : dimanche 19 décembre 2021 à l'Eglise.

### **Délibération n°2021.08.84 – Choix du bailleur social dans le cadre du projet de construction de la gendarmerie et des logements**

Madame le Maire indique que trois organismes ont été consultés pour le projet de construction de la gendarmerie. Au printemps dernier, chacun d'eux a pu démontrer ses compétences et proposer un montage financier pour le projet concernant Château-Landon. Dernièrement, le Groupe Polylogis, organisme pressenti, a travaillé très rapidement sur une étude de faisabilité, un échéancier et des esquisses. L'ensemble a été présenté en commission générale en amont de ce conseil municipal.

Il est ensuite rappelé que le Groupe Polylogis a des références récentes de construction et de gestion de logements de ce type. Cette gendarmerie accueillera quelques familles supplémentaires sur la Commune, il est souhaité que ces bâtiments soient de qualité et respectueux de l'environnement.

Une attention particulière sera portée sur l'intégration paysagère, le traitement de la clôture du périmètre, l'emploi de matériaux authentiques type pierre, etc...

Quelques aménagements seront nécessaires notamment en ce qui concerne la voirie, l'éclairage public, la collecte des ordures ménagères, etc ... Les différents concessionnaires seront consultés prochainement.

Les élus s'interrogent sur le devenir de l'actuelle gendarmerie et des logements des gendarmes. Il est rappelé que l'ensemble (gendarmerie + logements) est géré par le Groupe Polylogis (3 Moulins Habitat) et pourra faire l'objet de réflexion sur la destination du bâtiment principal de la gendarmerie (l'idée d'une bibliothèque est soulevée). Les logements, quant à eux, seront probablement remis en location.

\*\*\*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121- 29 ;

Vu le Décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires ;

Considérant la nécessité d'offrir des conditions de travail répondant aux exigences des militaires et de loger ces derniers et leurs familles dans des conditions agréables au sein d'une même emprise ;

Considérant la prorogation au 31 décembre 2022 de l'agrément de principe immobilier par la Direction Générale de la Direction générale de la Gendarmerie (décision 3291 du 19/01/2021) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2019 approuvant le projet de construction d'une caserne de gendarmerie sur la Commune et la décision d'avoir recours à un office public d'HLM pour la réalisation de ce projet ;

Vu la consultation restreinte auprès de différents office public d'HLM ;

Il convient aujourd'hui de délibérer sur le choix du bailleur social,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉSIGNE** le bailleur social « Groupe Polylogis » pour porter ce projet de construction d'une caserne de gendarmerie, conformément aux dispositions du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016.

**S'ENGAGE** à accompagner la réalisation de ce projet avec le bailleur social.

**RAPPELLE** que la Commune a donné son accord de principe pour apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 3 000 000 €/3 500 000€ au bailleur social, selon les modalités qui seraient arrêtées par une délibération ultérieure.

**AUTORISE** Madame le Maire à engager toute discussion utile avec les représentants des services de l'État, des forces de la Gendarmerie Nationale et le bailleur social, et à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

**Délibération n°2021.08.85 – Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS pour la poursuite de l'exploitation et l'extension de la carrière de Nançay à Dordives**

Madame le Maire rappelle que ce point a été évoqué lors du dernier Conseil municipal et reporté à cette séance.

Elle laisse ensuite la parole à M. FOIRIEN. Celui-ci explique s'être rendu à Dordives afin d'obtenir plus de renseignements et avis des habitants de Dordives. Les habitants et commerçants interrogés ne semblent pas ou très peu informés de l'enquête et du projet en cours. En mairie, le dossier a été peu consulté et deux annotations sont inscrites au registre. Elles portent principalement sur les conséquences sur la biodiversité. Est également joint l'avis favorable de la Commune de Dordives sur le projet de remise en état final du site.

M. FOIRIEN a inscrit un commentaire au registre en indiquant :

- sa surprise au vu du peu d'avis inscrits au registre
- que la population locale ne semble pas informée du projet
- qu'il demande la prolongation du délai de l'enquête publique

M. BUSIGNIES confirme qu'il y a un réel problème de « non-information ». En effet, certaines personnes entendent du bruit sans savoir d'où il provient.

M. PEREIRA, habitant d'Heurtebise, signale qu'il y a parfois quelques bruits mineurs à certains moments de la journée mais jamais le week-end.

M. FOIRIEN demande si le Conseil municipal ne peut pas attendre l'avis de la Commune de Dordives avant de se prononcer.

Mme le Maire rappelle que Château-Landon est dans le périmètre de consultation et, à ce titre, le Conseil municipal peut émettre un avis dans un délai maximal de 15 jours après la clôture de l'enquête. La Commune de Dordives va délibérer le 6 octobre prochain. Les délais sont trop courts pour reporter une nouvelle fois ce point.

Mme GUIGNON demande si les associations de protection de l'environnement ont été consultées, les pêcheurs par exemple ? A titre d'exemple, Mme GUIGNON signale que de grosses écrevisses sont présentes sur le site ce qui semble pouvoir démontrer l'absence de pollution.

Mme le Maire indique que le dossier d'enquête publique comporte une étude d'impact complète et l'avis d'associations environnementales.

Mme STITI soulève un autre facteur à prendre en compte, celui du bassin de l'emploi créé par cette exploitation.

Chacun tend à dire que c'est à la Commune de Dordives de prendre position sur ce dossier. Il est donc proposé de s'abstenir à émettre un avis et, dans l'hypothèse d'une prolongation de l'enquête publique, le Conseil municipal pourra à nouveau délibérer.

\*\*\*

Une enquête publique unique a été ouverte du 23 août au 23 septembre 2021 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS. Cette demande porte sur le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter pour une durée de 20 ans de la carrière de Nançay, à Dordives, aux lieux-dits « Les Bois Paillards » et « La Noue Jarde ».

La Commune de CHATEAU-LANDON est incluse dans le périmètre de consultation et peut émettre un avis sur ce projet.

La société LAFARGEHOLCIM GRANULATS souhaite pérenniser l'activité du site, afin de terminer l'extraction du gisement encore disponible et maintenir sa capacité de traitement des matériaux pour valoriser la fin du gisement de la carrière.

A l'issue, la carrière présentera une surface totale d'environ 22 ha, la surface d'extension représentant environ 8 ha.

Les matériaux extraits sont des sables argileux et graviers alluvionnaires (destinés à la fabrication de béton utilisé principalement pour des travaux publics).

La demande vise à extraire pendant environ 4 ans le gisement résiduel présent sous les installations de traitement actuelles. Il est donc prévu d'implanter de nouvelles installations de traitement en remplacement des installations existantes. Elles prendront place sur la zone en extension au sud du périmètre après constitution d'une plateforme par apport de remblais inertes.

La quantité extraite de matériaux moyenne sera de 55 000 tonnes/an et la quantité maximale de 100 000 tonnes/an. La période d'extraction devrait couvrir une période de quatre ans. La quantité de matériaux traitée au sein de l'établissement, sachant qu'une part importante de ces derniers proviendra de sites extérieurs, sera de 250 000 tonnes/an en moyenne et de 300 000 tonnes/an au maximum, identique à la quantité actuellement autorisée.

Le contenu des études d'impact et de dangers relatives au projet est proportionné aux incidences et aux risques présentés par la carrière compte tenu de son environnement.

Les incidences principales, localisées, sont identifiées et ont été prises en compte par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS.

Considérant les éléments constitutifs du dossier ;

Considérant les renseignements et avis pris auprès de la mairie de Dordives et des habitants qui semblent peu informés de l'enquête en cours ;

Considérant que la Commune de Dordives ne s'est pas encore prononcée sur ce dossier d'enquête publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE DE S'ABSTENIR** de formuler un avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par LAFARGEHOLCIM GRANULATS pour la poursuite d'exploitation et l'extension de la carrière de Nançay à Dordives.

**Point n°6 de l'ordre du jour – Contribution demandée par le Syndicat mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours**

→ Point non soumis au vote.

**Points divers**

- ✦ M. PEREIRA informe que le portail du haut du cimetière sera prochainement automatisé.
- ✦ M. BUSIGNIES alerte sur la vitesse excessive (rodéo urbain) et de la nuisance sonore liée dans certaines rues. La question des nouveaux radars sonores est soulevée.

La séance est levée à 11h10.

Le Maire,  
Valérie LAGILLE

